

UNE CRISE DE SUBSISTANCES

A AMIENS (1586 - 1587)

M.L. Pelus

Les crises de subsistances, élément typique des économies d'"Ancien Régime", ont déjà fait l'objet de nombreux travaux (1). Les mieux connues sont celles du XVII^e siècle (crises de la Fronde, de l'avènement en 1661-1662, crises de 1693-94, de 1709-10 ...). Celles du XVI^e siècle, tout aussi graves, sinon plus, ont été moins bien explorées, pour des raisons documentaires évidentes. Les Archives municipales d'Amiens, très riches en documents du XVI^e siècle, permettent une étude détaillée de ces crises, en particulier de la plus grave d'entre elles, celle de 1586-87 (2).

Avant d'aborder la crise en elle-même, il n'est peut-être pas inutile de faire rapidement le point sur la situation religieuse et politique à Amiens en cette époque. Depuis 1562, date à laquelle la "fournée" d'échevins nouveaux décidée par Catherine de Médicis a fait basculer le conseil municipal du côté catholique, le calvinisme ne progresse plus à Amiens, et tend même à perdre du terrain. Malgré cette remontée des forces catholiques, la ville, objet de nombreuses sollicitations, n'adhère pas encore à la Ligue, qu'elle ne rejoindra qu'en 1588. En 1587, elle essaye toujours de maintenir sa neutralité, position difficile à tenir et d'autant plus dangereuse que les armées des deux camps rôdent dans la campagne environnante (3). C'est donc sur ce fond de guerre civile que s'inscrit à Amiens la crise européenne de 1586-87. Nous en évoquerons tout d'abord le déroulement au jour le jour, à l'aide des registres de l'échevinage, afin de mettre en lumière les divers phénomènes qui l'accompagnent. Puis nous développerons un des aspects originaux de la documentation : les implications commerciales de cette crise, avec un achat de grains à Dantzic.

1) LE DEROULEMENT DE LA CRISE :

Les premiers signes en apparaissent dès la récolte de 1585, qui s'annonce médiocre. Début juillet, l'échevinage ordonne un contrôle armé du transport des grains aux portes de la ville, et interdit aux blatiers d'exporter hors d'Amiens. Ceux-ci protestent "... attendu qu'il n'y a aucune disette, au contraire ... leur blé se gâte, et ils vont être contraints d'en jeter beaucoup à la rivière". L'échevinage autorise donc à nouveau le libre passage des grains, mais fait néanmoins enquêter sur les réserves de la ville. Une émeute à l'une des portes entraîne la reprise du contrôle, et l'interdiction de transporter hors de la ville plus d'un setier (4) par personne, ce qui valut à des paysans, qui emportaient chez eux un ou deux setiers pour leur consommation personnelle, d'être molestés par des habitants de la ville. A ce moment (juillet 1585), le setier de "bon blé" vaut 28 sols, celui de seigle 20 sols.

(1) cf. en particulier la mise au point récente de F. LEBRUN : les crises démographiques en France aux XVII^e & XVIII^e siècles, Annales E.S.C., 1980, pp. 205-234.

(2) Archives Municipales d'Amiens (Bibliothèque de la ville) : séries AA (ordonnances de police, en particulier AA 17) ; BB (délibérations de l'échevinage, en particulier BB 47 & 48) ; CC (comptabilité) ; GG (établissements hospitaliers, épidémies) ; HH (comptes d'achat de blé, mercuriale, en particulier HH 4, HH 5, HH 10).

(3) cf. A. de CALONNE : Histoire de la ville d'Amiens, 1899 - 1906, 3. vol.

(4) Le setier de Paris équivalait à la fin du XVI^e siècle à 1,56 Hl ; sachant que le setier de Paris vaut à la même époque quatre setiers et demi, mesure d'Amiens, le setier d'Amiens équivalait alors 34,6 l. (cf. M. BAULANT & J. MEUVRET : Prix des céréales extraits de la Mercuriale de Paris (1520 - 1698) - Paris 1960, vol. 1, pp. 18-19.)

Si les prix baissent légèrement d'août à octobre, ils montent ensuite régulièrement à partir de novembre : le setier de "bon blé" est coté à 31 sols au marché du 4 novembre, à 38 sols le 30 décembre, alors qu'il se tenait à 27 sols l'année précédente aux mêmes dates.

La situation s'aggrave du fait de la réapparition, à l'automne 1585, du "danger de peste", maladie qui sévissait régulièrement à Amiens au rythme d'un an sur deux environ. (5) D'où les mesures de police ordonnées par la municipalité en date du 12 octobre 1585 : ordre à tous ceux qui résident dans des maisons touchées par la peste de porter un bâton blanc ; contrôle sévère de tous les déménagements et transports de meubles, pour lesquels un certificat de non contagion devient obligatoire ; interdiction de nourrir dans la ville "... porcs, conins, oizons, pigeons ... ne aultre bestial engendrant infection " ; ordre à tous les habitants de balayer et laver à grande eau le devant de leurs maisons ; interdiction aux pâtisseries de jeter dans la rue les tripailles de volailles, aux chirurgiens et maréchaux d'y verser le sang des malades ou des chevaux ; médecins et chirurgiens seront tenus de signaler tous les cas de peste.

La crise se confirme au cours de l'hiver 1585-86. Le 19 décembre 1585, l'échevinage décide d'appliquer l'ordonnance royale interdisant l'exportation de blé hors du royaume, tandis que les forains sont invités à exposer leurs grains dans la ville. En janvier 1586 apparaissent les premières allusions au phénomène de mendicité massive, caractéristique des crises d'ancien type : ainsi le 9 janvier, "... pour ce que lon voit à present par la ville grand nombre de paouvres mendiants tant habitants que forains, il est ordonné que l'on retirera les ordonnances interdisant les aumônes et la mendicité."

A la fin du mois de mars, la pénurie persistante fait monter le setier de "bon blé" jusqu'à 40 sols, tandis que celui de seigle atteint 28 sols. C'est surtout à partir du mois de mai, début de la "soudure", que la situation commence à prendre une tournure dramatique. Les registres ne cessent d'évoquer "la grande cherreté et disette de bled". Le 5 mai, le setier de bon blé est passé à 50 sols ; celui de seigle à 38 sols ; le 12 mai, les deux catégories atteignent respectivement 58 et 48 sols.

A la misère et à la mendicité déjà évoquées s'ajoutent maintenant un chômage généralisé dans la sayetterie, et la menace d'une révolte populaire, phénomènes eux aussi classiques en temps de crise. Citons une fois de plus les registres de l'échevinage : "... les paouvres gens murmurent et se mutinent fort, spécialement quand il ny a du blé en suffisance au marché." (8 mai 1586) ; ce même jour, les échevins insistent sur la nécessité de trouver "des moyens comme l'on pourra appaiser et rompre les esmotions populaires au cas qu'il en survienne aucune comme il est fort à craindre, le paouvre peuple estant quasy en desespoir pour la cherreté du bled et le peu de gainage qu'il a ...", "à cause de la disette et cherreté du bled, joint la cessation du mestier de saietterie ...". Le 24 mai, les registres signalent de nouveau cette conjonction entre mendicité et révolte : "... plusieurs mendent le long du jour, même du soir, entre maison et maison, s'assemblans ensemble, et en diverses troupes, jusques à vouloir forcer les habitants de leur faire aulmosne en troublant le repos public." A cette date, le setier de "bon blé" se vend 66 sols, tandis que le seigle n'est même plus coté.

Bien sûr la municipalité ne reste pas inactive face à ces difficultés. Le problème le plus urgent est évidemment celui du ravitaillement. Dès le mois de février 1586, quelques échevins sont chargés d'aller voir "aux champs", en Santerre ou ailleurs, où l'on peut acheter du blé. Le 27 mars, "a esté proposé, comme autrefois, que le bled renchery fort et tout mesmes qu'il y en a disette en Normandie et qu'il s'y en transporte beaucoup, comme aussy il s'en transporte beaucoup au pais bas du Roy catholique secrettement en sorte qu'il est à craindre quil n'y en ait disette et que la cherreté nen

(5) cf. P. DEYON : Etude sur la société urbaine au XVII^e siècle : Amiens, capitale provinciale, Paris 1967, pp. 17-33 ; J.M. BIRABEN : Les hommes & la peste, Paris, T. 1, pp. 384-385.

soit beaucoup plus grande vers la fin de l'année, de faire achapt et provision de 4 à 500 muids ". (6) Après des recherches infructueuses, nos échevins réussissent tout de même en mai 1586 à passer quelques marchés, entre autres avec un marchand nommé Claude MALLET, qui se fait fort de fournir 350 muids de blé mesure d'Amiens, provenant des terres de M. de MESVILLERS, et avec le Comte de CHAULNES pour 120 muids mesure de Roye. Mais très vite viennent les déceptions : le blé du Comte de Chaulnes arrive endommagé, tandis qu'on apprend le 24 mai que les habitants de Mesvillers ont empêché Claude Mallet d'amener à Amiens les grains promis. Ceci donne d'ailleurs une idée de la situation des paysans en temps de crise. Le 26 juin suivant, l'échevinage d'Amiens est saisi des plaintes des pauvres paysans contre les laboureurs "qui ont du blé chez eux et le leur vendent 20 ou 25 sols pour chacun sestier plus qu'il ne vaut à Amiens." La hausse des prix est donc encore plus forte à la campagne qu'en ville du fait de l'égoïsme des riches et de l'absence de contrôle, d'où l'atmosphère de révolte latente et les attaques de convois de grains.

A défaut de pouvoir acheter des grains, la municipalité organise dès le printemps 1586 un contrôle sévère du commerce des subsistances et de la fabrication du pain. Dès le 8 mai, elle ordonne la présence au marché de 3 échevins " ... assistés de quelques sergents du guet de nuit afin qu'il n'y ait aucun désordre, et s'ils voient qu'il y ait peu de bled enverront chez les fermiers et autres qui ont une grande quantité de bled afin qu'ilz ayent à y envoyer un muid ... mesmes Messieurs du Chapitre et les Celestins qui en ont nombre seront priés d'en envoyer chacun jour un muid ou deux audit marché." Ces premières mesures de réquisition, accompagnées d'un effort de recensement de tous les stocks des particuliers et des institutions, s'accompagnent de l'interdiction faite aux boulangers et pâtisseries "de fabriquer à Amiens et faux bourgs ou banlieue pains blancs, crasquelins et pains despice, tartes, poulelains ny autre semblable blanche viande." Il est également interdit aux brasseurs de vendre "aucun brémart".

Pour essayer de réduire le chômage, on décide d'employer à l'entretien et à la réparation des fortifications tous les hommes valides, à l'exclusion toutefois des "forains", qui reçoivent d'ailleurs l'ordre de quitter la ville. Quant aux pauvres invalides, ils recevront une aumône, ce qui amène un accroissement de la "cottisation des habitants".

En ce mois de mai 1586, la principale préoccupation de la municipalité semble toutefois consister dans le maintien de l'ordre à tout prix. Le 19, il est décidé " ... que l'on informera en diligence contre ceulx qui ont tenu et tiendront propos séditieux, tendans à émotion populaire et qu'il en sera fait punition exemplaire" ... "On élira dans chaque quartier bon nombre d'habitans, des plus zelés et affectionnés au bien de la ville et repos public, lesquels en cas d'émotion populaire ... devront se trouver dans leur quartier pour soudainement rompre et appaiser lesdites émotions et sy besoing est prendre prisonnier les séditieux, mesmes en cas que aucuns en viennent aux armes ... dy résister par tous les moiens avec discrétion et faire en sorte que la force leur demeure et à la justice, à quelque péril que ce soit." Tandis que se mettent en place ces "quarteniers", on tient aux portes des halles " quarante hommes armez et embastonnez en cas desmotion."

La suite des événements, tels que les relatent les registres de l'échevinage, est à la fois monotone et tragique.

Les prix des subsistances, après une brève chute au moment de la récolte, en août 1586, retrouvent très vite le niveau atteint lors de la soudure, car la récolte de 1586 n'est pas meilleure que la précédente. Au printemps 1587, la hausse prend des proportions inouïes : alors que, durant tout l'hiver, le setier de "bon blé" s'est tenu aux alentours d'un écu, 20 sols (80 sols), et celui du seigle autour d'un écu (60 sols), les deux céréales grimpent respectivement jusqu'à 3 écus 20 sols (200 sols) et 2 écus 30 sols (150 sols) en mai-juin 1587. La baisse, consécutive à une bonne récolte, s'amorce début

(6) A Paris le muid vaut 12 setiers ; à Amiens le muid de blé représentait alors la nourriture quotidienne d'un millier de pauvres assistés. cf. E. MAUGIS : Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la commune à la fin du XVI^e siècle. Paris 1906, p. 536, n. 1.

juillet ; fin août, le setier de froment est tombé à 38 sols, celui de seigle à 24. Si l'on essaye de mesurer l'amplitude de cette hausse, l'on constate qu'entre le 24 juin 1585, début de la crise, et le 29 juin 1587, fin de celle-ci, le prix du froment a été plus que multiplié par 7, celui du seigle plus que par 8 ! Cette crise d'Amiens de 1586-87 fut donc largement aussi grave que celle qui devait survenir un siècle plus tard, en 1693-94, dont l'ampleur est restée célèbre. (7)

Les registres signalent bien sûr sans cesse les corollaires inévitables de cette hausse vertigineuse des prix : la famine, la misère, la mendicité, accrues encore par le marasme industriel et commercial.

Pour remédier à la situation, les échevins reprennent sans cesse les mesures déjà signalées pour le printemps 1586, signe que ces dernières n'avaient guère été efficaces. Au printemps 1587, ils renforcent le contrôle du marché des grains (interdiction de faire ce commerce en dehors du marché, d'acheter le grain "en vert", d'aller au devant des convois de grain ...), et organisent le rationnement ainsi qu'une distribution hebdomadaire de grains aux chefs de famille sur présentation de bons, délivrés contre une somme d'argent correspondant au prix des grains consommés.

La situation était alors d'autant plus dramatique que la peste sévissait de plus belle. En août 1586, on reprend les mesures déjà appliquées à l'automne précédent, en y ajoutant la défense faite aux habitants "... de jeter es rues par les fenestres ... ordures et infections, et de souffrir leurs enfants ou aultres de leur mesnie faire leurs nécessités es rues ", sous peine d'amende ; les propriétaires reçoivent l'ordre de faire établir des latrines dans toutes les maisons. Cette peste se prolonge sur toute l'année 1587, jusqu'en novembre. (8)

II) L'EXPEDITION EN BALTIQUE :

Ce fut la seule mesure vraiment originale, décidée par la municipalité d'Amiens, pour trouver un remède à la crise. A vrai dire une telle décision représentait pour ces bourgeois, peu versés dans le commerce international, et encore moins dans le commerce maritime, quelque chose d'extraordinaire, d'irréalisable, d'où l'idée primitive de prendre comme intermédiaires quelques négociants des ports les plus proches. C'est ainsi que le 28 août 1586, " a esté avisé que l'on parlera à Me Nicole MACHART dans Saint Valéry, et a quelques marchans de la ville de Rouen, et que l'on fera marché avec eulx pour en aller achepter (des grains) en loingtain pais, a la charge de le rendre en ceste ville a leurs périls et fortunes." Le 4 septembre suivant, trois échevins se rendent donc à Dieppe, St Valéry et Le Tréport, où on leur donne le conseil de freter eux-mêmes des navires pour le compte de la ville. Le conseil envisage donc " de freter 3 ou 4 divers vaisseaulx pour aller achepter et charger bled à Auscbourg en Allemagne"(9); quelques jours plus tard, les notions géographiques de nos échevins s'affinent, puisqu'il est question de "Ambourg". On parle alors d'employer à l'achat des grains une somme de 6000 écus "prinse a constitution de rente et à raison du denier douze". Cette rente, gagée sur la recette des aides de la ville, est effectivement émise en octobre. Trois échevins se mettent alors en route " vers Rouen et aultres lieux", dans l'espoir de trouver des navires et des assurances. Mais ceci était moins facile qu'ils ne l'imaginaient !

(7) cf. P. DEYON, op. cité, pp. 45-48.

(8) cf. Archives municipales d'Amiens, GG 1117 : compte de la subvention des pestiférés rendu par Guillaume CADOT pour l'année 1587.

(9) G. DURAND, Département de la Somme, ville d'Amiens, Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, I. III, série BB (39 à 323), Amiens, 1897, p. 120, adopte comme transcription Ansebourg, qui serait un amalgame entre Hambourg & la Hanse. Toutefois la graphie "Auscbourg" semble paléographiquement plus juste, & il est tout à fait possible que nos bourgeois d'Amiens, qui n'avaient qu'une idée fort vague de la géographie de l'Allemagne & des pays du Nord en général, aient imaginé qu'Augsbourg, célèbre place commerciale & bancaire, était une ville maritime, tout comme Rouen ou Anvers !

A Rouen " ils n'ont jamais trouvé personne qui ait voulu assurer pour bled ny pour le voyage d'ambourg encores qu'ilz leur ayent fait entendre qu'ils avaient passeport du Roy, lettres de faveur de Sa Majesté a la Roynne d'Angleterre et au Milor destre (10) ainsi quaux Estats généraux des Pays Bas, et qu'ils aient fait offre auxdits assureurs de vingt pour cent ..." ; ils ont en outre appris " ... qu'il y a bien cent cinquante vaisseaux qui sont partis pour aller au bled soit a Ambourg, Danzinck et en Pologne, tellement qu'ils n'ont peu faire aucune chose en ladite ville de Rouen", d'autant plus qu'aucun des marchands de Rouen ne consent à leur promettre des grains avant le retour des navires. Toutefois, " un Anglois qui a grand nombre de bled en vaisseaux sur mer" a promis de les avertir " sytot que ledit bled sera en Somme" et de leur en vendre une partie. A Dieppe, mêmes déboires : ils trouvent " tous les vaisseaux partis pour aller en Ambourg et autres lieux charger bleds". Cette impression n'était pas fautive : les registres du péage du Sund (11) révèlent en effet que les années 1586-87 furent marquées par une pointe exceptionnelle de la navigation française en Baltique, avec une prédominance des navires domiciliés dans les ports picards ou boulonnais, ainsi que par une quantité particulièrement forte de grains déclarés comme "marchandise française".

Rentrés bredouilles à Amiens en octobre 1586, nos échevins pensent alors à une autre solution : le marché des Pays Bas. Ils dépêchent donc Jehan DANNES, bourgeois et marchand d'Amiens, muni de passeports, mais celui-ci rentre fin décembre en disant " qu'il n'a pu obtenir permission de pouvoir acheter et enlever une partie en Hollande ny Zelande parce qu'ilz en ont disette", et de fait les autorités des Pays Bas, tant au Nord qu'au Sud, interdisaient ces années-là les exportations de grains.

Il faut donc attendre le printemps pour l'expédition en Baltique. L'hiver se passe en tractations entre la municipalité et les marchands d'Amiens, en vue de la constitution d'une société. Un contrat est finalement passé le 3 février 1587, entre " ... les Maieur, prevost et escheveins de la ville et cité d'Amiens" et deux marchands, Guillaume DELATTRE et Lois BRUYANT, pour la fondation d'une "association et compagnie" au capital de 8000 écus, dans le but "d'envoyer en Danzick acheter bled, seigle ou orge pour la provision de la ville" ; le capital est fourni pour moitié par ses deux partenaires, encore que Guillaume DELATTRE et Lois BRUYANT servent en fait de prête-noms à tout un syndicat de bailleurs de fonds recrutés parmi les marchands d'Amiens. La direction technique des opérations est confiée à deux autres marchands, Anthoine de HALLOY et Charles POUILLAIN, qui recevront chacun une rétribution de 100 écus, outre le remboursement de leurs frais. Pour fournir sa part de capital, la ville émet une nouvelle rente au denier 12, assise comme la précédente sur les recettes du bureau des aides. Il faut noter au passage le caractère exceptionnel d'une telle société dans le cadre du commerce amiénois, où prédominent les petites entreprises familiales. En revanche cette société n'est pas en soi un cas unique : on en voit fleurir de semblables dans toutes les villes importantes en cas de crise, et à Amiens même, elle n'est pas la seule, puisqu'une autre association du même type, réunissant quatre marchands d'Amiens, est fondée au même moment et dans le même but ; l'échevinage l'autorise, malgré les protestations de ses associés DELATTRE et BRUYANT ; on ne sait malheureusement rien de plus sur cette seconde société. (12)

On peut, grâce au compte rendu fait par Anthoine de HALLOY et Charles POUILLAIN, suivre le déroulement des opérations. La société réussit tout d'abord à affréter 13 navires, 9 de Dieppe, 2 de Saint Valéry, 1 d'Abbeville, et un navire écossais. Ces navires, qui ne transportent guère plus de 20 lastes

(10) LEICESTER, Lieutenant général & représentant de la Reine Elisabeth en Hollande & Zelande. Elisabeth a conclu en août 1585 une alliance avec les provinces révoltées contre le Roi d'Espagne, & leur envoie des troupes. LEICESTER devait rester aux Pays Bas jusqu'en décembre 1587.

(11) Aux Archives d'Etat de Copenhague. cf. aussi N.E. BANG, Tables de la navigation & du transport des marchandises passant par le Sund, 1497 - 1660, 3 vol., Copenhague - Gyldendal, 1906 - 1933.

(12) Pour des sociétés semblables, fondées au même moment et dans le même but, cf. en particulier les Registres de délibérations du Bureau de la Ville de Paris. (Coll. Histoire générale de la ville de Paris), T. IX, 1902, p. 51.

chacun (13), n'étaient sans doute pas accoutumés à faire le voyage en Baltique, le navire écossais mis à part. Peut être étaient-ils pour certains de simples bateaux de pêche, d'où la nécessité d'employer la force : c'est ainsi que Pierre PERCEVAL, maître de navire d'Abbeville, ne consentit à partir que sur une sommation de sa municipalité.

Après l'affrètement des navires, le second problème à résoudre est le transport des fonds d'Amiens à Danzig. Trois cents "ducats millerets" parviennent en espèces à Jehan DARRAS par l'intermédiaire de Jehan LEFEBVRE, "envoie esprès en Danzik". Le reste de la somme est envoyé à Danzik sous la forme de lettres de change, en deux étapes. La première consiste à remettre l'argent à Luc REMON, correspondant de la société à Anvers ; pour ce faire, faute de relations importantes dans la cité brabançonne, nos marchands durent s'adresser à des négociants de Rouen, Lille et Arras, qui leur fournirent des lettres de change sur Anvers contre argent comptant. Luc REMON fit à son tour parvenir l'argent à Jehan DARRAS sous forme de lettres de change sur Danzig.

Jehan DARRAS achète à Danzig avec cet argent 63 lasts de froment et 174,5 lasts de seigle, pour une somme totale équivalente à 7400 écus. Les 13 navires que l'on voit pénétrer en Baltique sur lest entre le 22 mars et le 5 avril 1587, sont de nouveau enregistrés dans le Sund au retour avec leurs cargaisons de grain entre le 19 avril et le 10 mai. Passé le Sund, le retour ne manque pas de péripéties : deux des navires sont retenus quelque temps prisonniers à Douvres, et la société doit payer pour les récupérer une rançon de 223 écus ; tous les navires sont ensuite arrêtés à leur arrivée dans les ports de Boulogne, Calais ou Dieppe, et retenus par les autorités de ces ports, qui ne les relâchent que sur production de lettres du gouverneur de Picardie.

A la mi-juin enfin, les 13 navires se trouvent tout de même à St Valéry, alors prêts à être déchargés. On constate alors qu'une partie du seigle a été avariée, "... tellement ... qu'il nestoyt digne d'entrer dans le corps humain" ; une soixantaine de setiers ont également disparu, sans doute volés sur les navires. Les grains restants sont transbordés sur 27 gribennes, sortes de barques qui faisaient les transports de marchandises sur la Somme. Quatre de ces gribennes sont arrêtées par les autorités d'Abbeville qui se saisissent de la cargaison et en vendent une partie aux habitants de la ville. Ce nouveau déboire coûta aux autorités d'Amiens de multiples démarches auprès du Roi et du gouverneur, pour obtenir le remboursement des grains vendus et la main levée du reste des grains saisis, qui arrivent enfin à Amiens début juillet 1587.

Tous les grains sont vendus dès leur arrivée dans la ville, à un cours fixé par les autorités en dessous de celui du marché : 2 écus le setier de froment, 1 écu 20 sols le setier de seigle, alors que les cours réels atteignaient en juillet respectivement 3 écus 20 sols et 2 écus 20 sols. Malgré ce prix de vente modéré, en dépit des frais très élevés occasionnés par les difficultés du voyage, l'opération s'était avérée très profitable pour la société, qui réalisa un bénéfice de 17600 écus, soit 123 % du prix de revient.

Si maintenant l'on essaye de tirer quelques conclusions de l'étude de cette crise de 1586-87 à Amiens, il faut insister tout d'abord sur son caractère particulièrement grave, dû à la conjonction de trois fléaux classiques : deux mauvaises récoltes successives, liées à des accidents météorologiques, en relation avec le début du "petit âge glaciaire" ; la peste, qui sévit à Amiens à l'état endémique, favorisée par l'insalubrité du climat et l'absence d'hygiène, la guerre civile et étrangère qui endommage les récoltes, détruit le potentiel de production dans la campagne environnante, désorganise les relations commerciales terrestres et maritimes.

(13) Le last équivalait environ à deux tonnes métriques. Les auteurs du compte précisent que " le laest est revenu à Amyens, scavoir le blé a(90) S(eptiers) au laest, et le seigle a (89) S(eptiers) et demy au mieulx" (Archives municipales d'Amiens, HH 5, F° 5, en marge)

La gravité de cette crise fut encore amplifiée par le fait qu'Amiens, située au centre d'une région ordinairement exportatrice de céréales, se trouvait encore plus démunie que les autres villes lorsque la nécessité se faisait sentir d'acheter à l'étranger, d'autant que les bourgeois d'Amiens ne pratiquaient guère le grand commerce ; s'ils avaient des relations avec Anvers et Rouen, c'était surtout pour écouler les produits de la sayetterie ; on ne les voit guère faire du commerce au delà de ces deux grands pôles. D'où la lenteur de la prise de décision et de l'exécution : peu au fait de la géographie du commerce des grains, des problèmes et des techniques du commerce maritime, les marchands d'Amiens ont au moins six mois de retard sur ceux de Rouen ou de Dieppe dans la course aux subsistances, retard dramatique pour les plus pauvres, qui ont eu le temps de mourir de faim.

Cette crise ne toucha pas en effet de la même façon toutes catégories sociales. Il faut distinguer entre les victimes de la crise, soit l'ensemble du prolétariat du textile et de l'agriculture (compagnons sayettiers, manouvriers ...), peut être aussi les maitres sayetteurs, touchés comme leurs ouvriers par le marasme industriel, ceux qui en patissent plus ou moins (la moyenne et petite bourgeoisie, touchée par le surcroit des "cottisations" et la hausse des prix), ceux enfin qui en profitent : les bénéficiaires de la crise sont d'abord tous ceux qui possèdent des stocks de grains, des surplus commercialisables (gros laboureurs et fermiers, seigneurs, institutions religieuses), ensuite ceux qui ont des capitaux disponibles et peuvent les investir dans ces entreprises éminemment profitables qu'étaient alors les sociétés commerciales constituées pour l'achat des "blés du Nord", ou encore dans les rentes émises par la ville ; dans cette catégorie entrent les gros marchands, la robe et certaines familles nobles de la région.

Cette grande inégalité entre les masses qui souffrent et la petite couche des profiteurs, étroitement liée à l'échevinage, explique l'atmosphère de révolte latente qui règne au sein des classes populaires. Cette révolte ne semble pourtant pas avoir éclaté véritablement dans la ville en 1586-87. Peut-être fut-elle contenue par la force dissuasive des armes, ou encore par l'effet des mesures de charité ; elle put aussi être contrecarrée par l'épidémie de peste. Il resterait à savoir ce qui s'est passé à la campagne.

Il convient en tout cas de conclure sur le caractère EXEMPLAIRE de cette crise d'Ancien Régime, qui apparait comme le type même de la crise "complexe", réunissant en un sinistre trio la faim, la peste et la guerre ; crise dont l'extrême gravité apparait autant comme une conséquence de l'archaïsme des structures économiques et sociales que comme le résultat d'une mauvaise conjoncture économique et politique.

En sans esgard a la grande disette, grette du bled dont qachre se consume en painz blancs, craquelins, painz de spicca, tartes, tartines, painz de pivo, ou se en fume painz de...

Ne faire ny vendre painz blancs, Craquelins ny tartinage

Ne faire ny vendre brémart

Et faire par provision a tous brasseurs de bledz de vendre aucun brémart, Et par provision aux...

ORDONNANCE DE POLICE, mai 1587 (AA 17) : interdiction de vendre " pains blancz, craquelins ny tartinage", de fabriquer et vendre de de la bière (brémart) ...